

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCREDITATION

ANNEE 2022

Avant toute demande, merci de prendre connaissance du document « **conditions d'accréditation** » joint en annexe.

Toute demande incomplète ou illisible sera refusée. Les demandes devront être déposées 15 jours avant la date du rallye.

Listes des Rallyes membres de l'association AGORA TT

Rallye des Collines d'Arzacq, Rallye du Labourd, Rallye Terre du Gâtinais, Rallye Jean de la Fontaine, Rallye du Baretous, Rallye Orthez Béarn, Rallye des Cimes, Rallye Dunes et Marais, Rallye des 7 vallées d'Artois.

1- Type de demande

Cochez la case correspondant à votre demande

<input type="checkbox"/>	Accréditation saison complète (pour l'ensemble des Rallyes de la liste ci-dessus)
--------------------------	--

à envoyer à asso.agoratt@gmail.com

Pour les accrédités saison complète, il est impératif 15 jours avant chaque rallye, de signaler sa présence au responsable presse du rallye. L'organisme demandeur lui fait parvenir la liste des personnes présentes en remplissant le document page 2.

<input type="checkbox"/>	Accréditation 1 Rallye (dans la liste ci-dessus)	Nom du Rallye :	
--------------------------	---	------------------------	--

à envoyer à l'organisateur du rallye concerné (coordonnées sur www.agoratt.fr)

2- identification du demandeur

2a- vous êtes titulaire d'un Laisser Passer Média FFSA ou d'une carte de presse professionnelle

Nom et prénom		Média	
Mail		N° port.	
N° Média FFSA ou N° carte presse pro*		N° chasuble	

*Carte de presse pro, fournir une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'évènement.

2b- Autre demande

Nom de l'Organisme demandeur		Domaine d'activité	
Nom du responsable		N° Siret	
Mail		N° port.	
Assurance	Fournir une copie d'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.		
Personne à accréditer *	fournir une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'évènement.		
Nom		Prénom	
Mail		N° port.	
N° chasuble		Fonction	

* Si 2 personnes et plus, remplir la liste de la page 2 et signature des « engagements des personnes accréditées » par toutes les personnes figurant sur la liste.

Chasuble Média norme FFSA obligatoire :

Je souhaite bénéficier d'un prêt de chasuble Média moyennant une caution de 50 € pièce.

3- engagement de la personne accréditée

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'accréditation, j'atteste de la conformité des renseignements donnés. Je m'engage personnellement par la présente à respecter les consignes de sécurité en vigueur sur l'épreuve. Je suis informé du caractère nominatif de ma demande et de l'interdiction de céder mon badge et/ou chasuble à un tiers.

Date		Signature (titulaire du laisser passer FFSA ou représentant de l'organisme demandeur)	
------	--	--	--

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCREDITATION

 (suite)

2b- Autre demande (complément)

Liste

Organisme demandeur		Rallye	
1	Nom, prénom	Fonction	
	N° portable	N° chasuble	
2	Nom, prénom	Fonction	
	N° portable	N° chasuble	
3	Nom, prénom	Fonction	
	N° portable	N° chasuble	
4	Nom, prénom	Fonction	
	N° portable	N° chasuble	
5	Nom, prénom	Fonction	
	N° portable	N° chasuble	
6	Nom, prénom	Fonction	
	N° portable	N° chasuble	
7	Nom, prénom	Fonction	
	N° portable	N° chasuble	
8	Nom, prénom	Fonction	
	N° portable	N° chasuble	

Chasubles Média norme FFSA obligatoires :

Je souhaite bénéficier d'un prêt de chasuble Média moyennant une caution de 50 € pièce.

Quantité :

3- engagement des personnes accréditées

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'accréditation, j'atteste de la conformité des renseignements donnés. Je m'engage personnellement par la présente à respecter les consignes de sécurité en vigueur sur l'épreuve. Je suis informé du caractère nominatif de ma demande et de l'interdiction de céder mon badge et/ou chasuble à un tiers.

Date :

Signatures des personnes figurant sur la liste*

1	2	3	4
5	6	7	8

CONDITIONS D'ACCREDITATION

Art. 1 - Préambule

Les organisateurs membres de l'AGORA-TT se sont engagés à appliquer les directives mises en place par la FFSA suite aux nouvelles dispositions sécuritaires du code du sport. Celles-ci imposent à chaque organisateur technique l'application de mesures drastiques concernant les conditions d'attribution des accréditations.

Art. 2 - Rappel

Toute zone inscrite dans les R.T.S. non autorisée par l'organisation est interdite d'accès.

Code du Sport - Dispositions pénales. R. 331-45 - Décret n°2017-1279 du 9 août 2017 - art. 24 - NOR: INTD1708130D

Le fait pour tout spectateur d'une manifestation de contrevenir aux indications prévues par l'organisateur technique conformément à l'article R. 331-21 et mettant en œuvre les mesures de sécurité édictées en vertu de l'article R. 331-26 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Art. 3 - Conditions d'accréditation

Pour obtenir une accréditation, il faut répondre à l'une des conditions suivantes :

Art. 3-1. Presse, Média, Professionnel

- Soit être titulaire d'un laissez passer média FFSA à jour.
- Soit être titulaire d'une carte de presse / média professionnelle et justifier sa présence dans le cadre professionnel par lettre accréditive à en tête du donneur d'ordre.
- Soit justifier l'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec le sport automobile, et justifier sa présence dans le cadre professionnel par lettre accréditive à en tête du donneur d'ordre.

Et dans tous les cas, toujours justifier de l'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à la présence sur l'épreuve.

Art. 4 - Demandes d'accréditation

Art. 4 –1. Accréditation simple pour une seule épreuve

Dans la mesure où est justifié **l'une des conditions décrites dans l'Art. 3.1**, remplir et faire parvenir le formulaire « **Demande d'accréditation** » minimum 15 jours avant la date du Rallye. Les demandes sont à déposer au Président de l'écurie organisatrice ou son responsable Presse désigné dans le règlement particulier. (Coordonnées des organisateurs sur www.agoratt.fr)

Toute demande ne rentrant pas dans le cadre défini par l'Art. 3.1 sera systématiquement rejetée.

Tout formulaire de « Demande d'accréditation » illisible ou incomplet sera systématiquement rejeté.

Art. 4 – 2. Accréditation saison complète

Tout demandeur **entrant dans l'un des critères de l'Art. 3-1** à la possibilité d'obtenir une accréditation **pour l'ensemble** de la saison sur le principe d'une convention entre AGORA-TT et les organisateurs techniques.

Les demandes sont à déposer soit :

- 1- au secrétariat de l'AGORA TT asso.agoratt@gmail.com
- 2- au Président d'une écurie membre de l'AGORA TT (Coordonnées des organisateurs sur www.agoratt.fr)

Les accrédités « saison complète » doivent impérativement, 15 jours avant chaque rallye, signaler leur présence au responsable presse du rallye. Les organismes demandeurs lui font parvenir la liste des personnes présentes en remplissant la page 2 du formulaire de demande d'accréditation.

Art.5- engagement de la personne ou de l'organisme accrédité

L'accrédité s'engage à faire parvenir à l'organisateur et à AGORA-TT une sélection d'images (30 minimum ou 5mn de film) libres de droits afin que ceux-ci puissent l'utiliser pour leur communication sous réserve de citation de l'auteur de l'image/film.

Art. 6 – Règles de sécurité

R.T.S. (Règles Techniques de Sécurité)

Chaque bénéficiaire d'une accréditation a l'obligation de respecter les R.T.S. édictées par la FFSA et mises en place par l'organisateur technique. Tout contrevenant aux R.T.S. ou par son comportement faisant obstacle à la sécurité du Rallye se verra signifier son exclusion et pourra être sanctionné comme stipulé dans l'Art. 2.

Port de la Chasuble norme FFSA et du badge obligatoires. Chaque accréditation est à caractère nominatif et est soumis à l'interdiction de céder le badge et/ou chasuble à un tiers.

L'organisateur donne la possibilité de bénéficier du prêt de chasuble Média norme FFSA moyennant une caution de 50€.